



www.lumieredencre.fr

APPEL À CANDIDATURE

Date limite d'envoi des
dossiers de candidature :
13 avril 2025.

Résidence photographique à Céret 2025

Nom: Lumière d'Encre
Statut : Association loi 1901
Coordonnées : Place PICASSO, 66400 Céret
Courriel : direction@lumieredencre.fr
Responsable du projet : Claude Belime, tel : 06 09 46 15 62

Céret est située dans le département des Pyrénées-Orientales.
Les candidats peuvent se renseigner sur la réalité de ce territoire,
entre autre, sur les pages internet suivantes :

- <https://fr.wikipedia.org/wiki/C%C3%A9ret>
- <https://www.payspyreneesmediterranee.org/le-pays/le-territoire/>
- <https://www.sites-cites.fr/territoires/vallees-catalanes-du-tech-et-du-ter/>
- <https://www.musee-ceret.com/>

C'est un territoire frontière, entre urbanité et ruralité, Espagne et France,
mer et montagne dont l'histoire et le patrimoine artistique semblent encore
prégnants aujourd'hui.

Cette résidence souhaite donner les moyens à un artiste d'interroger
sa pratique, de la promouvoir tout en participant à la recherche artistique
et culturelle sur ce territoire. Le thème de la résidence 2025-2026 sera :

Le repas

Le repas à la française est inscrit depuis 2010 sur la liste représentative
du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO. Il n'y a
d'ailleurs qu'en France qu'on parle autant de nourriture et d'expériences
culinaires passées ou présentes durant un repas. Cette pratique sociale est
une expérience de vie importante qui va au delà même du simple moment
gastronomique. Il inclut aussi le marché où l'on va acheter les produits de
qualité. Nous désirons porter un regard créatif et peut-être novateur sur cette
forme de convivialité : qu'elle soit quotidienne ou festive. Pour nous le
repas peut être pris au sens large depuis la production des aliments jusqu'à
leur consommation. Notre région est une région productrice agricole mais
aussi un espace naturel de cueillettes et de ramassages. La préparation,
l'organisation et réalisation du repas sont des temps importants qui resserrent
les liens familiaux, amicaux et sociaux. C'est en s'appuyant sur le territoire,
ses habitants et ses paysages, que l'artiste en résidence aura à traiter cette
thématique.

**Centre d'art
et de photographie
Lumière d'Encre**

Place Picasso - 66400 Céret

04 30 82 73 30
administration@lumieredencre.fr
Siret: 451 704 670 00012



www.lumieredencre.fr

Dates et durée de la résidence

La résidence aura lieu entre le 1^{er} septembre 2025 et juin 2026 sur une durée de 8 à 12 semaines contiguës ou non (en 2,3 ou 4 fois...), définie par un planning entre Lumière d'Encre et l'artiste.

Une exposition de travaux antérieurs de l'artiste aura lieu en janvier et février 2026 ainsi que plusieurs expositions des travaux produits, en fin de résidence. Cette dernière restant disponible pendant l'année qui suit la résidence pour accompagner le travail de sensibilisation à l'art de l'association Lumière d'Encre.

Sur place l'équipe de Lumière d'Encre développe un réseau de personnes et de structures ressources qui permet au projet artistique de s'inscrire dans le contexte local pour favoriser les échanges et la réalisation des œuvres produites.

Les travaux devront être rendus avant le 1^{er} juillet 2026.

Actions de médiation et actions pédagogiques

- Dans une volonté de médiation culturelle et de sensibilisation à la photographie d'aujourd'hui, des classes à Projet Artistique et Culturel et des ateliers artistiques peuvent être mis en place avec une ou plusieurs écoles primaires et/ou secondaires et lycées ou d'autres structures sociales (Ehpad, centre de détention,...).

Ces actions donneront lieu à un contrat spécifique et à une rémunération complémentaire et seront organisées en concertation avec les écoles concernées, l'artiste et Lumière d'Encre.

- L'artiste sera amené à présenter sa démarche artistique au cours d'une soirées avec des conférences et la tenue de deux ateliers « portes ouvertes ».

Matériel et lieux mis à disposition

Un laboratoire photographique noir et blanc est disponible sur place ainsi qu'un laboratoire numérique et un espace de prise de vue simple (40 m²). Logement situé à Céret.

Conditions financières

Rémunération artistique : 3900 € bruts en bourse de résidence.

Allocation de déplacements : sur justificatifs, plafonnée à 800 €.

Allocation de repas : sur justificatifs, plafonnée à 400 €.

Frais techniques de production et de tirage : limités à 2500 €.

Rémunération complémentaire pour les interventions pédagogiques (classe à P. A.C et projet pédagogique, ateliers «culture et dépendance»... en cours de mise en place).

Cadre juridique

Un contrat de résidence sera établi, spécifiant les engagements de l'association et ceux de l'artiste, avec un planning prévisionnel.

**Centre d'art
et de photographie
Lumière d'Encre**

Place Picasso - 66400 Céret

04 30 82 73 30

administration@lumieredencre.fr

Siret: 451 704 670 00012



Dossier de candidature

Votre dossier de candidature doit comporter :

- Une proposition de projet argumentée.
- Un court texte décrivant la démarche artistique de l'artiste.
- Un dossier visuel de présentation des travaux déjà réalisés.
- Un curriculum vitae à jour.
- Une proposition d'atelier pédagogique et de stage.
- Les coordonnées physiques et internet du candidat.

Il est à envoyer :

- Par internet sous forme de dossier PDF, en un seul fichier, à : **candidature@lumieredencre.fr**

- Soit par courrier à l'adresse de Lumière d'Encre, obligatoirement accompagné d'une copie PDF, réuni en un seul fichier notamment pour les visuels des travaux déjà réalisés (les dossiers constitués de plusieurs fichiers ne seront pas pris en compte) (avec une enveloppe et son affranchissement pour le retour, en cas d'absence de ces éléments il ne sera procédé à aucun retour).

Lumière d'Encre, Place Pablo Picasso - 66400 CÉRET

Lors des rencontres, des tirages papiers sont les bienvenus.

Instruction des dossiers de candidature

- Date limite d'envoi des dossiers de candidature : **dimanche 13 avril 2024 à minuit.**
- Présélection de 4 dossiers : **10 mai 2025.**
- Rencontres personnelles avec chacun des présélectionnés entre le 9 juin et le 15 juin 2025.
- Choix de l'artiste retenu : **30 juin 2025.**

Après décision, une réponse sera envoyée à chacun des artistes (sur adresse de courriel).